



**Aide-mémoire pour les scrutateurs et les secrétaires  
œuvrant lors du dépouillement du vote par anticipation dimanche  
soir le 7 novembre 2021**

<b>À COMPTER DE 18 H 00</b>		Page
<b>DÉPOUILLEMENT DES VOTES DONNÉS PAR ANTICIPATION</b>		(Section)
<b>1.</b> <input type="checkbox"/> Arrivée <u>vers 16 h 30</u> (heure exacte à être confirmée par la présidente d'élection avant la fin de la journée du 31 octobre 2021).		
<b>2.</b> <input type="checkbox"/> Le scrutateur vérifie si le scellé est intact, le coupe et ouvre l'urne.		46
<b>3.</b> Le scrutateur procède au dépouillement des bulletins de vote en suivant le cheminement suivant :		
3.1 <input type="checkbox"/> Sortir l'enveloppe SM-38 et en retirer le registre du scrutin SM-36 pour y consigner les informations requises lors du dépouillement.		46
3.2 <input type="checkbox"/> Demander au secrétaire d'inscrire le nom des représentants à la page 18 du registre du scrutin.		47
3.3 <input type="checkbox"/> Sortir l'enveloppe SM-40 intitulée « Série B » contenant le matériel nécessaire au dépouillement du vote.		46
3.4 <input type="checkbox"/> Sortir les enveloppes SM-39 contenant les bulletins de vote, les ouvrir et, après avoir vérifié si l'urne est bien vide, déposer dans celle-ci les bulletins de votes.		47 (33.2)
3.5 Prendre un bulletin à la fois et annoncer le nom du candidat si le bulletin de vote est valide, sinon déclarer qu'il est rejeté.		47 (33.2)
3.6 Permettre au secrétaire et aux représentants d'examiner le bulletin de vote sans le toucher.		47 (33.2)
3.7 Déposer les bulletins par piles. Attribuer une pile pour chacun des candidats. Prévoir une pile pour les bulletins rejetés.		47 (33.2)
3.8 Demander au secrétaire d'inscrire chaque vote sur la feuille de compilation SM-60.		47 (33.2)
3.9 Compter les bulletins de vote valides pour chaque candidat et les bulletins rejetés.		50 (34.1)
3.10 <input type="checkbox"/> Placer les bulletins dans les enveloppes appropriées :		
<input type="radio"/> Bulletins de vote des candidats (SM-53) (une enveloppe pour chaque candidat).		50 (34.1.1)
<input type="radio"/> Bulletins de vote rejetés (SM-52).		51 (34.1.2)

3.11 <input type="checkbox"/> Compléter avec le secrétaire un relevé du dépouillement (SM-56).	51 (34.2)
3.12 <input type="checkbox"/> Placer la première copie du relevé du dépouillement ( <b>SM-56</b> ) dans une enveloppe jaune (SM-58) et la <b>remettre au responsable de scrutin</b> .	52
3.13 <input type="checkbox"/> Placer la deuxième copie du relevé du dépouillement (SM-56) dans une enveloppe (SM-59).	52
3.14 <input type="checkbox"/> Mettre sous enveloppe les formulaires et les documents ayant servi au scrutin de la manière indiquée au schéma apparaissant ci-contre.	
3.15 <input type="checkbox"/> Sceller toutes les enveloppes et apposer, avec le secrétaire, vos initiales sur les scellés.	52 (34.4)
<b>4.</b> <input type="checkbox"/> Le scrutateur dépose toutes les enveloppes et tout le matériel dans l'urne. Puis, il appose un scellé sur l'urne de manière à empêcher quiconque de l'ouvrir sans le briser.	53 (34.5)
<b>5.</b> <input type="checkbox"/> Le scrutateur et le secrétaire apposent leurs initiales sur le scellé collé sur l'urne.	53 (34.5)
<b>6.</b> <input type="checkbox"/> Le scrutateur remet l'urne et les autres documents au responsable de scrutin.	53 (34.6)

**SCHÉMA DE LA MISE SOUS ENVELOPPES,  
DIMANCHE SOIR LE 7 NOVEMBRE 2021,  
DES FORMULAIRES ET DOCUMENTS  
AYANT SERVI AU  
DÉPOUILLEMENT DU VOTE PAR ANTICIPATION**

**Formulaires et documents**

**Enveloppes**



